

10 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR LIQUIDE

(Euronext Paris)

Par courrier du 8 juillet 2008, la société Legendre Holding 11 (1) (32, rue de Monceau, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AIR LIQUIDE et détenir 12 981 501 actions AIR LIQUIDE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par la société Eurazeo.

(2) Sur la base d'un capital composé de 260 590 375 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.